



Consultez nos sites : <https://outils.onera.net/syndicats/cfdt/> et <http://cfdt.onera.free.fr/>
Et retrouvez nos communiqués : <http://cfdt-onera.agence-presse.net/>

Infos CFDT - septembre 2024

Négociation sur le temps de travail

L'heure des choix.

Cette négociation, engagée en 2021, arrive à son terme. Le 26 juillet 2024, la Direction a envoyé un projet d'accord définitif soumis à la signature des organisations syndicales jusqu'au 4 octobre. Ce projet intègre la quasi-totalité de nos revendications et de nombreuses évolutions qui vont dans le bon sens. Il restait quelques ajustements ou précisions qui ont été apportés le 23 septembre. Les organisations syndicales ont donc tous les éléments pour se prononcer.

Un gros travail de la CFDT.

Ce projet est le fruit d'un travail des équipes CFDT pendant 4 ans. Cela a débuté par un sondage du personnel dès la fin 2020 qui nous a permis de définir nos attentes et de « cadrer » dès le départ cette négociation avec des principes incontournables tels que le libre choix des salariés pour le forfait-jours ou le régime horaire, la possibilité de revenir au régime horaire même après avoir opté pour le forfait-jours, un badgeage automatique infalsifiable ou un régime horaire qui ne devait pas être un repoussoir vers le forfait-jours.

Alors que les 2 autres syndicats de l'ONERA ont, par principe, refusé dès le début de discuter du forfait-jours, nos représentants ont dû porter cette négociation, souvent seuls. Ils ont dû batailler sans cesse pour assouplir ou faire évoluer les positions de la Direction en particulier sur le régime horaire : une journée mini à 5h et suppression des plages fixes de présence obligatoire, pointage de la durée réelle et non forfaitisée pour les journées de télétravail, le maintien des « bons jaunes » et des autres congés exceptionnels, le choix pour les Lillois de conserver les 2 jours de congé exceptionnels de Lille ou de se les faire payer, la conservation de toutes les heures présentes dans les compteurs horaires des Lillois ou des salariés à l'horaire souple, le maintien du régime des pompiers-gardiens de Palaiseau, le choix, pour les Modanais en particulier, de se faire payer leurs heures supplémentaires ou de les récupérer dans la limite de 100h/an (choix maintenu grâce à la mobilisation et aux grèves des Modanais), etc.

Un travail de terrain

Tout au long de ce travail, nos adhérents ont alimenté notre réflexion, nous n'avons eu de cesse d'informer le personnel de l'avancée des travaux, par tracts, bien sûr, mais également comme encore dernièrement en juin dernier avec l'organisation de réunions publiques ouvertes à tous qui nous permettaient également, par vos retours, de confirmer ou infléchir nos options. Nous avons également consulté, pour des points précis, les personnes directement concernées (les Lillois, les Modanais, les doctorants, ...).

Un projet d'accord équilibré et répondant aux attentes du personnel

Nous en sommes persuadés, ce projet répond aux attentes, parfois contradictoires, à la fois de ceux qui souhaitent que leurs heures de travail soient strictement décomptées et de ceux qui souhaitent conserver l'organisation et la souplesse du LPP et ce, quelle que soit leur catégorie professionnelle. Evidemment, on peut toujours améliorer les choses mais cet accord évitera de laisser à la Direction le choix unilatéral d'un régime imposé à tous les salariés. Avec cet accord, chaque salarié aura le choix entre le régime horaire ou le régime du forfait-jours. Qui plus est, chacun pourra revenir sur son choix s'il s'aperçoit que la solution qu'il a choisie, ne lui convient pas. On peut aussi privilégier une solution selon son parcours de vie personnelle, selon son contexte familial et évoluer dans le temps.

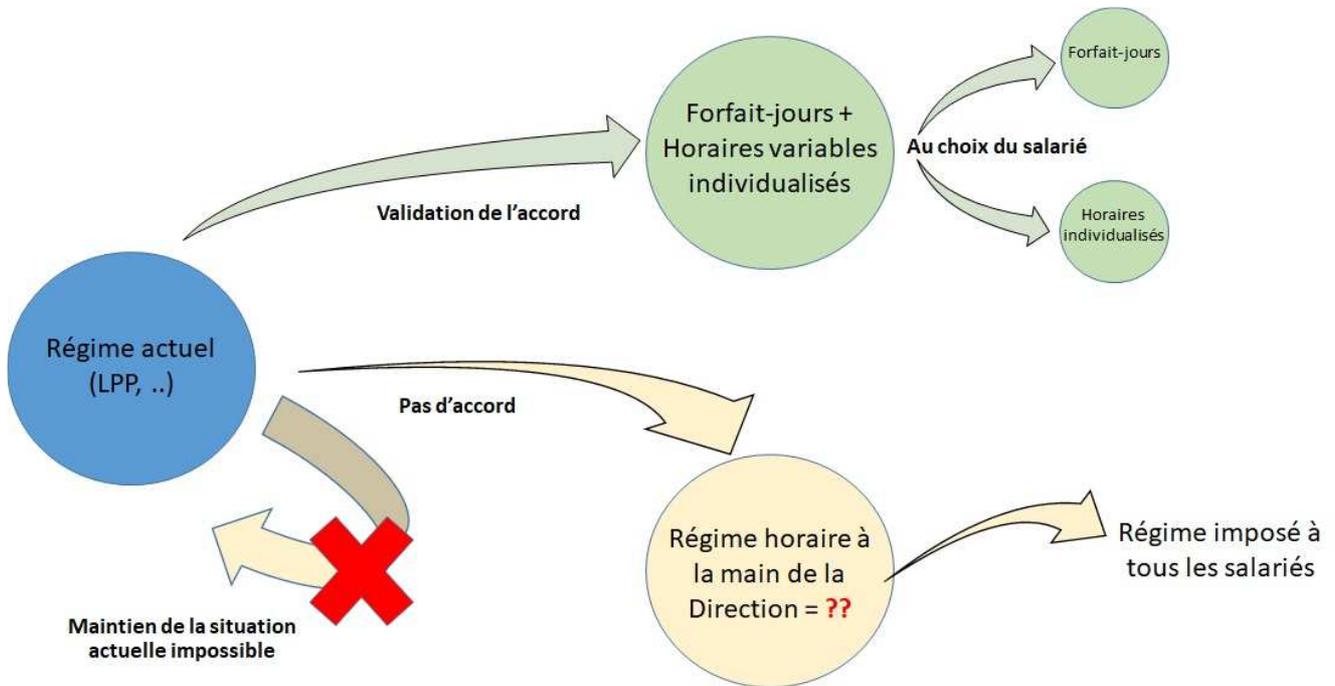
Nous savons qu'il existe des craintes à propos du forfait-jours, a fortiori lorsqu'elles sont amplifiées par des analyses biaisées voire même par des mensonges, mais cet accord n'imposera le forfait-jours à aucun salarié (hors hiérarchie).

Et la CFDT s'engage à accompagner tous ceux pour qui ce choix serait compliqué, tous ceux qui pourraient craindre des pressions de leur environnement et qui nous le demanderaient.

Que se passera-t-il le 4 octobre ?

- Si au moins 2 des 3 organisations syndicales représentatives de l'ONERA signent ce projet, l'accord sera validé. La mise en place de l'outil serait effective au 1^{er} janvier 2026, laissant une année pour travailler sur l'outil de gestion des temps de travail et sur les procédures à mettre en place.
- Si aucune organisation ne signe ou la CFE-CGC seule (représentativité à moins de 30%), l'accord n'est pas validé et ne s'applique pas. La Direction aurait dans ce cas l'obligation et la responsabilité de mettre en place, le plus rapidement possible, un dispositif de mesure et contrôle du temps de travail. Ce serait sans le forfait-jours et sans aucune obligation de négocier le dispositif. Impossible, à ce jour, de savoir ce que déciderait la Direction. Même si nous savons combien il a fallu batailler sur certains points de ce projet.
- Si une seule organisation à plus de 30% de représentativité (CFDT ou CGT) signe ce projet, l'accord n'est pas validé pour autant, mais elle ouvre la possibilité d'un référendum du personnel.

Autrement dit, la signature par la CFDT seule de ce projet n'impose rien à personne. Au contraire, elle permettra à l'ensemble du personnel de se prononcer de façon souveraine et démocratique.



Permanences CFDT :

Nous aurons prochainement dans de prochains tracts l'occasion de présenter le contenu de ce projet d'accord, mais d'ores et déjà, si vous souhaitez nous poser des questions, nous faire des remarques, connectez-vous directement, sans réservation ou RDV, à notre permanence en ligne <https://rdv.onera.fr/Permanences-CFDT> (dates et horaires ci-dessous).

Vous y rencontrerez, en direct, un ou plusieurs de nos représentants pour échanger et poser vos questions. Vous pourrez ainsi vous projeter, personnellement, dans la future organisation.

**Il n'y a pas de tabous, pas de questions bêtes, n'hésitez pas !
Faites-vous votre propre avis sur des informations fiables.**

Permanences CFDT (<https://rdv.onera.fr/Permanences-CFDT>):

- Mercredi 2 octobre de 11h30 à 14h00
- Vendredi 4 octobre de 12h00 à 14h00
- Mardi 8 octobre de 11h30 à 14h00
- Jeudi 10 octobre de 11h30 à 14h00
- Lundi 14 octobre de 11h30 à 14h00
- Mercredi 16 octobre de 11h30 à 14h00
- Vendredi 18 octobre de 11h30 à 14h00
- Mardi 22 octobre de 11h30 à 14h00
- Jeudi 24 octobre de 12h00 à 14h00
- Lundi 28 octobre de 11h30 à 14h00
- Mercredi 30 octobre de 12h00 à 14h00

Contacts :

Délégué Syndical Central – Gilles Marcon et Philippe Brunet

Délégation CFDT sur le sujet temps de travail – Christophe Chauveton (CMA), Stéphane Delannoy (CL), Maxime Forte (CT) et Gilles Marcon (CC)